

**RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
AUX ABORDS DU N°75 RUE DU BOIS  
DU 22 DECEMBRE 2020 AU 29 JANVIER 2021**

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Vu, la demande, réceptionnée en date du 9 décembre 2020, émanant de la Société VTPS, sise 5 rue de Marquise – Bât.9 à COLEMBERT (62142), qui sollicite la restriction de circulation et de stationnement, aux abords du n°75 rue du Bois à Hazebrouck, à compter du mardi 22 décembre 2020 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021 inclus, afin de faciliter des travaux pour le compte d'Orange.

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE/VB/BD/VD/CD/AC – 531/2020

**ARRETONS**

Article 1

Afin de faciliter des travaux pour le compte d'Orange, la circulation et le stationnement seront restreints aux abords du n°75 rue du Bois à Hazebrouck, à compter du mardi 22 décembre 2020 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021 inclus. La circulation sera alternée manuellement.

Au-delà de cette date, charge à la Société VTPS de renouveler la demande d'arrêté.

Article 2

Le stationnement sera interdit au droit des travaux durant la même période.

Tout stationnement de véhicule en violation du présent arrêté sera considéré comme gênant, et sera susceptible d'entraîner une verbalisation en vertu des textes en vigueur ainsi qu'une possible mise en fourrière du véhicule concerné. (article R417-10 du code de la route).

Article 3

La signalisation et l'affichage seront mis en place par la Société VTPS, 48 heures à l'avance et sous son entière responsabilité.

# HAZEBROUCK

La ville qui vous ressemble



## Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmis à :

- M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK, [ddsp59-csp-hazebruck-boe@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp59-csp-hazebruck-boe@interieur.gouv.fr)
  - Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebruck : [circulation.g1@sdis59.fr](mailto:circulation.g1@sdis59.fr)
  - La Direction des Services Techniques Municipaux,
  - La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,
  - La Direction Générale des Services du SMICTOM, [nhembert@ville-hazebruck.fr](mailto:nhembert@ville-hazebruck.fr),  
[aziegelmeyer@ville-hazebruck.fr](mailto:aziegelmeyer@ville-hazebruck.fr), [sdebergh@ville-hazebruck.fr](mailto:sdebergh@ville-hazebruck.fr), [agressier@ville-hazebruck.fr](mailto:agressier@ville-hazebruck.fr)  
[mingelaere@ville-hazebruck.fr](mailto:mingelaere@ville-hazebruck.fr), [abigan@ville-hazebruck.fr](mailto:abigan@ville-hazebruck.fr),
  - Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,
  - Le Service de la Communication, [communication@ville-hazebruck.fr](mailto:communication@ville-hazebruck.fr),  
[mverscheure@ville-hazebruck.fr](mailto:mverscheure@ville-hazebruck.fr)
  - M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK,
  - VEOLIA propreté - 59270 STRAZEELE, [yannick.lepretre@veolia.com](mailto:yannick.lepretre@veolia.com), [franck.lefebvre2@veolia.com](mailto:franck.lefebvre2@veolia.com)
  - M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL, fax : 03.28.59.62.81, mail [exploitation@arcenciell.fr](mailto:exploitation@arcenciell.fr),  
[contact@arcenciell.fr](mailto:contact@arcenciell.fr)
  - Les Agents de Surveillance de la Voie Publique : [gardes@ville-hazebruck.fr](mailto:gardes@ville-hazebruck.fr)
  - Madame Lilas VANSTRAZEELE, représentant la Société VTPS : 5, rue de Marquise – Bât. 9 à COLEMBERT (62142) – Tél : 03.21.30.01.72 – Mail : [samuel.vanstrazeele@sfr.fr](mailto:samuel.vanstrazeele@sfr.fr) pour affichage
- Pour exécution en ce qui les concerne.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hazebruck, le 21 décembre 2020

Pour Le Maire,

« Par délégation »

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme réglementaire,  
à la Sécurité et au Vivre ensemble



Michel DUHOO

